

Prévoyance privée

Une vie autonome et sereine.

Chez Pax, vous trouvez ce dont votre avenir a besoin.

.Pax

Pour être bien protégé tout au long de votre vie.

La vie évolue, et avec elle vos projets, vos priorités et vos besoins. La prévoyance privée vous aide à prendre votre avenir en main, à bâtir votre sécurité financière et à préserver une part d'indépendance.

Depuis plus de 150 ans, Pax accompagne les personnes à chaque étape de leur vie grâce à des solutions de prévoyance fiables, durables et adaptées à chacun. Il ne s'agit pas seulement de chiffres et de produits, mais avant tout de confiance, de clairvoyance et du sentiment d'être bien protégé.

Une prévoyance privée bien conçue complète les prestations de la prévoyance étatique et professionnelle. Elle contribue à ce que vos objectifs personnels puissent être atteints, y compris à la retraite, en cas d'imprévu ou de changement dans votre parcours de vie. Elle vous permet de constituer un patrimoine de manière ciblée, de couvrir les risques et de répondre avec souplesse à vos besoins.

Découvrez dans les pages suivantes comment façonner activement votre avenir financier. Pax vous accompagne dans vos décisions et vous aide à trouver les solutions adaptées à votre situation personnelle. Car la prévoyance, c'est plus qu'une protection: c'est la base d'une vie autonome et sereine.

Le système des trois piliers en Suisse

Comprenez comment s'articule votre prévoyance.

Le système des trois piliers se compose de l'AVS (assurance-vieillesse et survivants), de la LPP (prévoyance professionnelle) et du 3e pilier (prévoyance privée). Les trois se complètent et sont indispensables pour garantir votre sécurité financière à la retraite.

1er pilier: prévoyance étatique (AVS, AI, PC)
Le premier pilier constitue la base de votre protection sociale. L'AVS doit couvrir de manière appropriée les besoins vitaux à la retraite, en cas de décès ou d'invalidité et soutient également les survivants ainsi que les personnes ayant droit aux prestations complémentaires. Elle fonctionne selon le principe de la répartition: les cotisations des personnes actives aujourd'hui financent les rentes de la génération actuelle de retraitées et retraités.

2e pilier: prévoyance professionnelle (LPP)
Le deuxième pilier complète la prévoyance étatique et contribue à maintenir le niveau de vie habituel après la retraite. Les salariés et les employeurs financent conjointement la prévoyance professionnelle. À la retraite, vous pouvez percevoir le capital épargné sous forme de rente régulière ou vous faire verser au moins une partie sous forme de capital.

3e pilier: prévoyance privée (3a et 3b)
Le troisième pilier vous offre une marge de manœuvre supplémentaire pour préparer votre avenir personnel. Il vous permet de combler d'éventuelles lacunes de prévoyance, de concrétiser vos projets personnels et de renforcer votre sécurité financière. Le pilier 3a est particulièrement intéressant, car les montants versés peuvent être déduits de votre revenu imposable, dans les limites prévues par la loi.

Système des trois piliers

1er pilier **Prévoyance étatique**	2e pilier **Prévoyance professionnelle**	3e pilier **Prévoyance privée**	
Garantie du minimum vital	Maintien du niveau de vie habituel	Complément individuel	
• Assurance-vieillesse et survivants (AVS) • Assurance-invalidité (AI) • Prestations complémentaires (PC)	• Prévoyance professionnelle obligatoire • Prévoyance professionnelle surobligatoire • Assurance-accidents (AA)	Prévoyance liée (pilier 3a)	Prévoyance libre (pilier 3b)
Obligatoire	Obligatoire pour les salariés	Facultatif	

Lacune de prévoyance

Identifiez assez tôt vos éventuelles lacunes de prévoyance.

Les 1er et 2e piliers constituent la base de votre sécurité financière. À la retraite, leurs prestations sont toutefois souvent inférieures au revenu que vous perceviez auparavant. À titre indicatif, elles représentent environ 60 % du revenu antérieur. Les 40 % restants peuvent constituer une lacune de prévoyance qu'il faut combler individuellement.

De nombreuses personnes ne s'intéressent à leur prévoyance que lorsque leur situation évolue. Pourtant, il vaut la peine de s'y intéresser tôt afin de préparer sereinement son avenir financier.

Des versements réguliers dans le pilier 3a vous permettent de réduire d'éventuelles lacunes de prévoyance. La prévoyance privée offre davantage de marge de manœuvre à la retraite et renforce votre sécurité financière pendant la vie active, notamment pour votre famille ou face aux imprévus.

Grâce à notre analyse de prévoyance en ligne gratuite, vous obtenez rapidement une vue d'ensemble de votre situation. Vous identifiez d'éventuelles lacunes à la retraite, en cas d'invalidité ou de décès.

Attention à la lacune de prévoyance.

Une lacune de prévoyance survient lorsque les prestations de l'AVS et de la prévoyance professionnelle ne suffisent plus à maintenir votre niveau de vie, notamment à la retraite, en cas d'incapacité de gain ou de décès. Temps partiel, interruptions d'activité, baisse de revenu ou changement de situation peuvent en être la cause. En identifiant tôt votre lacune de prévoyance, vous pouvez prendre les mesures adaptées et préserver votre avenir financier.



→ pax.ch/analyse-de-prevoyance

Depuis 150 ans, nous allons à l'essentiel en matière de prévoyance.

Pax est une entreprise suisse de tradition dont le siège se trouve à Bâle. Ses activités sont axées sur le marché suisse et se concentrent exclusivement sur des solutions de prévoyance privée et professionnelle.



Pax en bref.

- Compagnie d'assurance suisse dont le siège est à Bâle
- Organisée sous forme de coopérative
- Spécialisée dans la prévoyance privée et professionnelle
- Fondation collective de prévoyance professionnelle depuis 1957
- 800 partenaires de vente indépendants
- Plus de 150'000 clientes et clients privés et entreprises
- Environ 400 collaboratrices et collaborateurs

La fondation de Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, remonte à 1876. Nos clientes et clients bénéficient d'une offre diversifiée de solutions de prévoyance, modulables et adaptées aux besoins des particuliers et des entreprises. Ils offrent une couverture à long terme à des conditions équitables.

Pax distribue ses produits principalement par l'intermédiaire de partenaires de distribution indépendants. Ceux-ci sont accompagnés par des centres régionaux dédiés aux courtiers et à la clientèle. Ils permettent un service personnel et compétent, assurent un ancrage local et garantissent une qualité de conseil élevée sur place.

Au cours de l'exercice 2025, Pax a une nouvelle fois démontré sa solidité financière et sa résilience. L'entreprise dispose d'une assise financière extrêmement solide, connaît une croissance rentable et distribue des excédents attrayants. Le Groupe Pax a de nouveau créé de la valeur tant dans la prévoyance privée que professionnelle et affiche de solides résultats pour 2025.

À propos de solidité: nos clientes et clients sont également membres de la coopérative. En 2025, ils ont à nouveau profité d'une gestion durable de l'entreprise et participent directement à sa réussite financière. Crédible, prévoyante, directe – c'est ainsi que Pax façonne la relation avec sa clientèle, ses partenaires et son personnel.



28

millions de CHF
Bénéfice du groupe Pax

965

millions de CHF
Primes émises dans l'assurance-vie

860

millions de CHF
Capital propre du groupe Pax

27

millions de CHF
Attribution au fonds d'excédents

9.4

milliards de CHF
Total des placements
de capitaux du groupe Pax

23.4

millions de CHF
Montant distribué aux assurés
à partir du fonds d'excédents

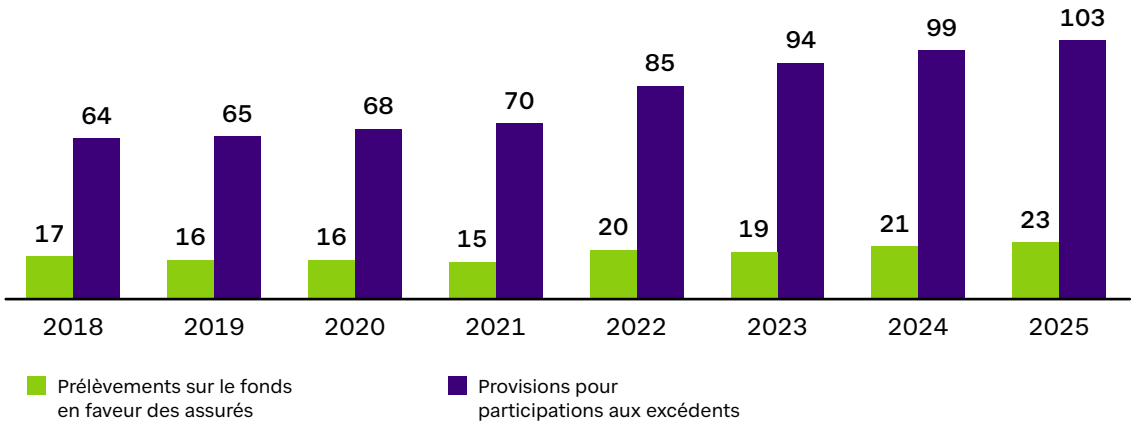
État au: 31.12.2025

Une politique d'excédents durable

En tant que coopérative, Pax place toujours les intérêts financiers de ses assurées et assurés au coeur de son action. Cela se reflète dans sa politique d'excédents axée sur la durabilité: depuis des années, Pax alimente le fonds d'excédents avec davantage de moyens qu'elle n'en distribue. Nous créons ainsi la base d'une participation aux excédents stable et durable, au bénéfice de l'ensemble de la clientèle.

Évolution des excédents

En mio de CHF



Provisions destinées à la future participation aux excédents des preneurs d'assurance dans la prévoyance privée et professionnelle

En milliers de CHF	**31.12.2024**	**31.12.2025**	**Variation par rapport à l'année précédente**
Solde des provisions au début de l'année	94'220	99'493	5.6 %
Prélèvement net destiné à la distribution aux preneurs d'assurance	-20'727	-23'362	12.7 %
Attribution à la charge du résultat annuel	26'000	27'000	3.8 %
Total	**99'493**	**103'131**	**3.7 %**

Ces provisions permettent à Pax de garantir à long terme la participation aux excédents des assurées et assurés.



La solution adaptée à chaque étape de la vie



Assurance pour enfants Pax*

Sécurité financière et constitution de patrimoine pour votre enfant

Prévoir tôt



Pax LifeStar**

Épargner de manière équilibrée avec garantie et fonds



Pax FondsStar**

Épargner dans des fonds avec une orientation rendement



Disponible uniquement en ligne

Pax 3a*

Définir la combinaison de placements et épargner avec garantie et fonds

Constituer son patrimoine

Pax Care

Aide immédiate en cas de décès et soutien aux proches



Disponible uniquement en ligne

Assurance décès Pax**

Capital décès pour les survivants



Protéger son revenu

Assurance incapacité de gain Pax*

Rente en cas d’incapacité de gain due à une maladie ou à un accident



Utiliser son patrimoine

Plan de versement Pax

Transformer un versement unique en versements réguliers



* Exonération des primes en cas d’incapacité de gain incluse
** Exonération des primes en cas d’incapacité de gain disponible comme assurance complémentaire



Assurance pour enfants Pax

Offrez en toute simplicité la sécurité à la prochaine génération.

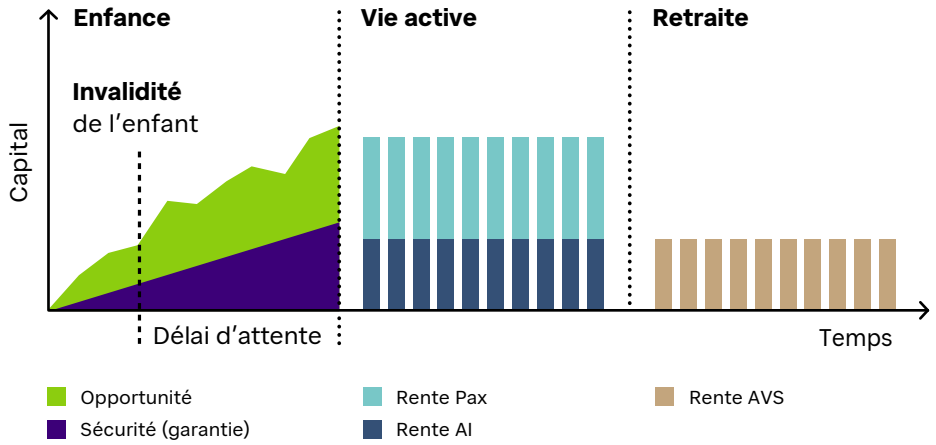
Les premières années de la vie regorgent de nouvelles possibilités. En tant que parents, grands-parents, marraines ou parrains, vous souhaitez offrir à un enfant les meilleures conditions pour son avenir. Avec l'assurance pour enfants Pax, vous constituez progressivement un capital tout en garantissant une protection financière à l'enfant en cas de coup du sort.

Prévoir tôt, c'est offrir à un enfant bien plus qu'un soutien financier. Avec l'assurance pour enfants Pax, vous épargnez de manière ciblée pour son avenir tout en le protégeant contre les conséquences financières d'une incapacité de gain résultant d'une invalidité.

Sur demande, vous pouvez également assurer la personne adulte qui constitue la prévoyance pour l'enfant.

Ainsi, en cas d'incapacité de gain ou de décès, la planification financière de l'enfant reste sur la bonne voie, même lorsque la situation de vie change de manière inattendue.

Que vous soyez mère, père, grand-mère, grand-père, marraine ou parrain, conclure suffisamment tôt une assurance pour enfants vous permet de poser une base solide pour l'avenir de l'enfant.



À petits pas vers un grand objectif
Avec une épargne garantie ou des placements en fonds axés sur le rendement, vous constituez de manière ciblée un capital pour l'enfant. Grâce à la libération du paiement des primes en cas d'invalidité ou de décès de la personne assurant son entretien, l'objectif d'épargne peut être poursuivi même lorsque la vie prend un tournant inattendu. L'assurance pour enfants peut être conclue dès la naissance et offre une protection flexible à long terme.

Chaque famille a sa propre histoire et des besoins différents lorsqu'il s'agit de protéger un enfant. C'est pourquoi vous avez le choix entre trois modules de prestations: le module Basic offre une base solide avec une composante d'épargne, une rente d'invalidité pour enfants et la libération du paiement des primes en cas d'invalidité ou de décès de la personne assurant son entretien.

Si vous souhaitez également protéger la personne adulte, le module Medium complète ces prestations par une assurance décès à tarif préférentiel. Le module Premium offre la protection la plus complète. Il combine la couverture de base avec une assurance incapacité de gain et décès à tarif préférentiel pour la personne adulte.

En tant que coopérative, Pax reverse directement à ses assurées et assurés les excédents réalisés. Ceux-ci sont crédités chaque année sur l'avoir d'épargne sous forme de bonification de fonds.

→ pax.ch/assurance-pour-enfants



Assurance pour enfants Pax

Bien accompagné toute la vie.

Avec l'assurance pour enfants Pax, vous protégez suffisamment tôt l'avenir d'un enfant.

- Pax propose la rente d'invalidité pour enfants la plus attrayante de Suisse.
- Complétez, si vous le souhaitez, la protection de l'enfant par une assurance incapacité de gain et/ou décès à tarif préférentiel pour la personne adulte.
- Combinez prévoyance et épargne pour assurer une protection financière durable.

Constituer son patrimoine

Pax LifeStar

Associez prévoyance vieillesse et protection fiable contre les risques.

En matière de prévoyance, beaucoup souhaitent allier sécurité et opportunités de rendement. Pax LifeStar vous permet de combiner un capital garanti avec une participation à l'évolution des marchés financiers, selon vos besoins personnels.

Chacun se fait sa propre idée de l'avenir. Certains souhaitent constituer leur capital avec un maximum de sécurité, d'autres veulent avant tout profiter des opportunités des marchés financiers. Avec Pax LifeStar, vous décidez vous-même quelle proportion entre placement garanti et placement en fonds correspond à votre situation.

Le principe de l'assurance-vie épargne est simple : elle combine protection contre les risques et constitution d'un capital dans un même produit. Avec Pax LifeStar, au moins 10 % de la prime d'épargne bénéficient d'un taux d'intérêt garanti. Vous choisissez entre davantage de sécurité, des opportunités sur les marchés financiers





Pax LifeStar

La vie est pleine de couleurs. Votre choix aussi.

Pax LifeStar est une assurance-vie épargne liée à des fonds avec une composante de garantie:

- LifeStar associe des garanties à différentes possibilités de placement. Vous décidez vous-même comment répartir votre capital entre placement garanti, placement sans risque et placement en fonds.
- Si la libération du paiement des primes est incluse, vous pouvez, sur demande, renoncer à la prestation décès minimale.

ou une combinaison équilibrée, selon votre profil de risque. Vous définissez également la couverture adaptée et votre type de prévoyance, en pilier 3a ou 3b.

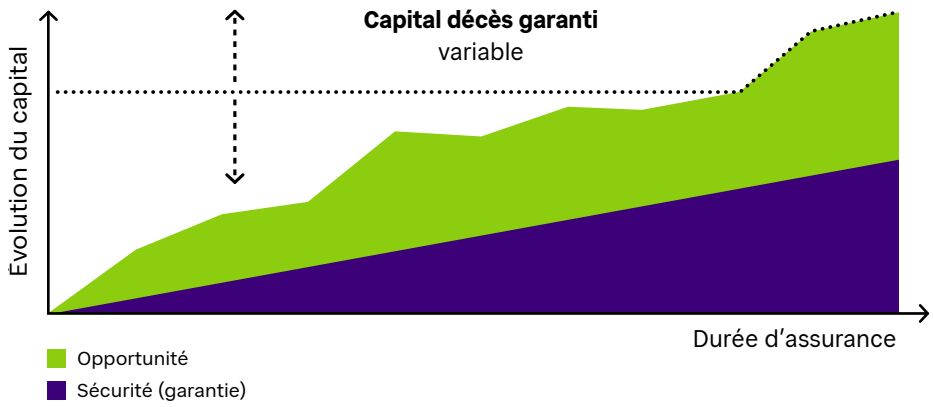
Une flexibilité qui s'adapte à votre vie
En cas de besoin, vous pouvez facilement réallouer votre capital de prévoyance entre placement en fonds et placement sans risque. Vous pouvez ainsi réagir aux évolutions des marchés financiers et adapter votre stratégie de placement à vos besoins.

Même en cas de changement temporaire de votre situation financière, votre prévoyance reste flexible. Avec l'assurance de risque intermédiaire, vous pouvez suspendre votre prime d'épargne jusqu'à un an, tout en conservant votre couverture d'assurance. Une solution pratique lors d'un séjour à l'étranger, d'une formation continue ou d'une pause après une naissance.

Lorsque vous achetez un logement en propriété, vous bénéficiez d'un rachat partiel privilégié. Le capital de couverture, plus élevé, est alors versé, et non uniquement la valeur de rachat. En outre, en tant que coopérative, Pax vous reverse directement des excédents dès la première année.

Avec l'assurance complémentaire «garantie d'extension», vous pouvez augmenter vos prestations sans nouvel examen de santé. Si une rente d'incapacité de gain est incluse, un coach de crise vous accompagne avec des services de soutien, de conseil et d'organisation.

→ pax.ch/fr/lifestar



Pax FondsStar

Restez aussi flexible dans vos assurances que dans la vie.

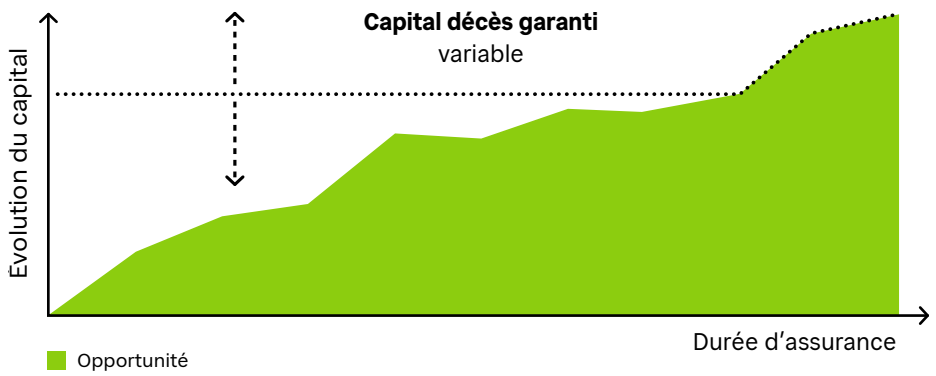
La vie évolue, tout comme vos projets et vos priorités. Qu'il s'agisse de devenir propriétaire, de préparer votre retraite ou de concrétiser vos projets personnels, Pax FondsStar allie sécurité et placements axés sur le rendement. Une solution qui s'adapte avec souplesse aux différentes étapes de votre parcours.

Votre prévoyance vous accompagne pendant de nombreuses années et évolue au rythme de vos projets. Vous souhaiterez peut-être un jour acquérir un logement en propriété, vous mettre à votre compte ou constituer un capital pour réaliser d'autres projets. Pax FondsStar vous offre une solution flexible qui associe sécurité et constitution de patrimoine à long terme.

Cette assurance-vie épargne liée à des fonds vous protège simultanément contre les risques de décès et d'incapacité de gain et permet de constituer de manière ciblée un capital de prévoyance dans le 3e pilier. Votre capital d'épargne est entièrement investi dans des fonds durables et vous permet de participer à l'évolution des marchés financiers.

Pax FondsStar vous offre à chaque étape de la vie une solution optimale dans un environnement dynamique.

La stratégie de placement qui vous convient dépend de votre situation personnelle et de votre propension au risque. Vous disposez de différentes possibilités de placement, qui peuvent être adaptées à votre profil de risque individuel.







Pax FondsStar

Aussi flexible que la vie.

Pax FondsStar est une assurance-vie épargne liée à des fonds:

- Vous associez la constitution de patrimoine à long terme à la liberté d'adapter votre stratégie de placement à tout moment.
- Vous profitez d'opportunités de marché attrayantes tout en bénéficiant d'une protection fiable pour votre avenir.

Bien plus qu'épargner

La vie est en constante évolution et réserve son lot de changements. Votre famille s'agrandit? Lors de la naissance de votre propre enfant ou en cas d'adoption, Pax prend en charge les primes de risque et de frais pendant quatre mois.

Même si votre situation financière change temporairement, votre prévoyance reste flexible. L'assurance de risque intermédiaire vous permet de suspendre le paiement de la prime d'épargne pendant plus d'un an tout en conservant la couverture d'assurance, par exemple lors d'un séjour à l'étranger, d'une formation continue ou d'une pause après une naissance.

Lors de l'acquisition d'un logement en propriété, vous bénéficiez d'un rachat partiel privilégié. Le capital de couverture, plus élevé, est alors versé, et non uniquement la valeur de rachat. En outre, en tant que coopérative, Pax vous reverse directement des excédents dès la première année.

Avec l'assurance complémentaire «garantie d'extension», vous pouvez augmenter vos prestations sans nouvel examen de santé. Si une rente d'incapacité de gain est incluse, un coach de crise vous accompagne dans les démarches, vous conseille et vous aide à les organiser.

→ pax.ch/fr/fondsstar



Pax 3a

Misez sur le troisième pilier et économisez deux fois.

L’avenir est imprévisible, mais vous pouvez l’anticiper dès aujourd’hui. Avec le pilier 3a, vous constituez progressivement un capital pour plus tard, comblez votre lacune de prévoyance et bénéficiez en même temps d’avantages fiscaux.

De nombreux projets nous accompagnent après l’activité professionnelle: maintenir le niveau de vie habituel, réaliser ses envies ou rester financièrement indépendant. Pour les concrétiser, mieux vaut anticiper.

Avec le pilier 3a, vous constituez un capital pour votre avenir tout en bénéficiant d’un avantage fiscal : vos versements sont déductibles des impôts jusqu’au montant légal maximal.

Pax 3a propose des solutions adaptées à chaque profil, de la sécurité à la recherche de rendement. Une partie de votre épargne peut être investie, tandis que le reste bénéficie d’un taux d’intérêt garanti. Et grâce à l’assurance incapacité de gain intégrée, votre objectif de prévoyance reste protégé, même si une invalidité vous empêche de continuer à épargner.

→ pax.ch/fr/3a

Épargner aujourd’hui, pour vivre sereinement demain, quoi qu’il arrive.



Disponible uniquement en ligne

Pax 3a

Prévoir et se détendre.

Avec Pax 3a, vous construisez votre prévoyance privée tout en renforçant votre protection pour l’avenir.

- Vous pouvez souscrire à Pax 3a facilement en ligne.
- Grâce à la libération du paiement des primes en cas d’incapacité de gain, vous pouvez atteindre votre objectif de prévoyance, même en cas d’incapacité de travail.
- Les excédents sont directement versés sur votre capital d’épargne.

Aide immédiate en cas de décès

Pax Care

Nous offrons un précieux soutien à toute la Suisse.

Lorsqu'une personne chère décède, beaucoup de choses changent brusquement. Au chagrin s'ajoutent des démarches, des décisions et des préoccupations financières. Avec Pax Care, vos proches bénéficient, dans cette période difficile, d'un soutien précieux et de repères pour vous aider à traverser ces moments avec davantage de sérénité.



Disponible uniquement en ligne

Pax Care

Notre cadeau pour vous et vos proches.

Pax Care soutient les proches en cas de décès avec une aide immédiate de CHF 2'000 et offre des repères sur le plan organisationnel ainsi qu'un accompagnement personnel par des spécialistes.

- Pour activer Pax Care, commencez par effectuer une brève analyse de prévoyance afin d'identifier votre potentiel personnel de prévoyance.
- Vous activez ensuite Pax Care en quelques clics et ne répondez qu'à deux questions sur votre état de santé.

La prévoyance ne consiste pas seulement à couvrir les risques financiers. Elle consiste aussi à accompagner les personnes dans les moments où elles ont le plus besoin de soutien. C'est précisément là qu'intervient Pax Care: la première assurance-vie gratuite de Suisse accompagne les proches en cas de décès et leur apporte une aide précieuse dans cette période difficile.

Pax Care a été lancé à l'occasion du 150e anniversaire de Pax afin que le plus grand nombre possible de personnes puissent bénéficier simplement d'une prévoyance et d'un soutien supplémentaires.

En plus d'une aide immédiate de CHF 2'000, Pax Care propose également un accompagnement personnel par des spécialistes. Les proches bénéficient de jusqu'à deux heures de conseils téléphoniques sur des questions d'organisation ainsi que d'une liste de contrôle structurée comportant des informations importantes et les coordonnées de prestataires régionaux. Ils bénéficient ainsi de repères clairs pour avancer sereinement, étape par étape, et se concentrer sur l'essentiel.

→ pax.ch/fr/care

La prévoyance offre repères et soutien lorsque cela compte vraiment.





Assurance incapacité de gain Pax

Protégez votre revenu en cas de maladie ou d’accident.

Que se passe-t-il si, à la suite d’un accident ou d’une maladie, vous ne pouvez soudainement plus travailler? Les prestations de la prévoyance étatique et professionnelle ne suffisent généralement pas à supporter la lourde charge financière. Une assurance incapacité de gain peut combler cette lacune.

Après un accident ou une maladie entraînant une invalidité, les défis sont nombreux. Lorsque travailler n’est plus possible, c’est aussi le revenu qui vient à manquer et, avec lui, la sécurité financière.

L’assurance incapacité de gain de Pax aide les familles et les couples, mais aussi les indépendants et les partenaires commerciaux, à se protéger contre ce risque.

Grâce à des prestations flexibles, nous adaptons la couverture à votre situation. Que vous soyez indépendant, à temps partiel ou dans une famille aux taux d’activité variés, l’assurance incapacité de gain vous protège des conséquences financières d’une invalidité. Elle complète les prestations légales et vous aide à préserver votre niveau de vie et à honorer vos engagements, notamment votre hypothèque et vos obligations envers vos proches.

Une assurance incapacité de gain Pax est toujours avantageuse
En tant que coopérative, nous vous reversons directement les excédents sous forme de réductions de primes. En cas de prestation, vous êtes libéré du paiement des primes.

Avec l'option d'augmentation de la rente, vous pouvez augmenter votre couverture sans nouvel examen de santé lors de certains changements de vie. Cela vaut par exemple en cas de mariage, d'achat d'un logement en propriété, de divorce, d'augmentation de salaire ou de suppression des rentes pour enfants à la fin de la formation. Comme l'aide financière ne fait pas tout, Pax inclut également un accompagnement personnalisé en cas de prestation à votre demande, un coach de crise vous soutient par des services d'accompagnement, de conseil et d'organisation.

L'assurance incapacité de gain de Pax est particulièrement intéressante pour les jeunes. Jusqu'à 28 ans, ils bénéficient, grâce à une participation aux excédents plus élevée, de primes encore plus attrayantes durant les deux premières années. Jusqu'à 30 ans, l'option d'augmenter gratuitement la rente, sans examen de santé, est également incluse jusqu'à CHF 36'000, proportionnellement à l'adaptation du salaire.

Votre couverture demeure d'ailleurs en vigueur si vous déménagez dans un pays d'Europe occidentale. Autre particularité de Pax: à votre demande, les maladies psychiques ou les accidents peuvent être exclus de la couverture.

→ pax.ch/assurance-incapacite-de-gain

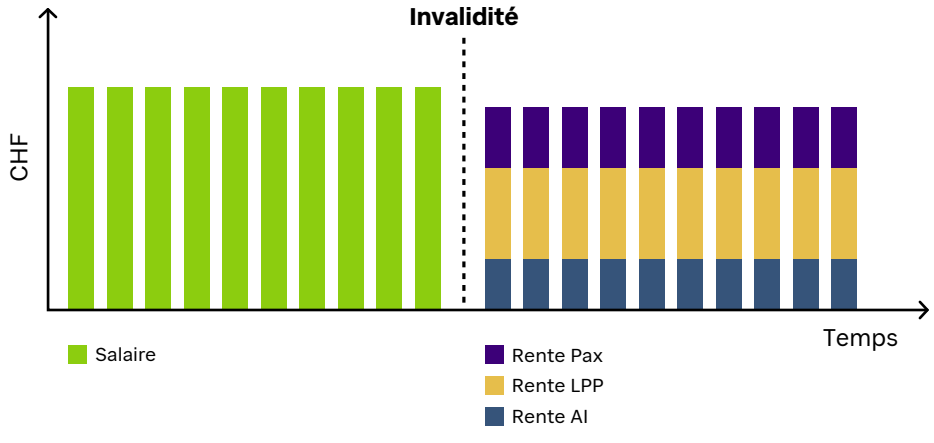


Assurance incapacité de gain Pax

Présente lorsque cela compte.

La rente d'incapacité de gain comble la lacune financière lorsque les prestations de la prévoyance étatique et professionnelle ne couvrent pas les frais de subsistance habituels.

- Entre le revenu antérieur et les prestations légales, une lacune de prévoyance pouvant atteindre 40 % peut apparaître.
- La rente d'incapacité de gain peut être souscrite dans le cadre de la prévoyance liée (3a) ou libre (3b). La souscription via le pilier 3a offre des avantages fiscaux, car les primes sont déductibles.



Assurance décès Pax

Aux côtés de vos proches, même lorsque vous ne serez plus là.

La perte d'une personne chère bouleverse la vie d'un moment à l'autre. À la charge émotionnelle s'ajoutent souvent des défis financiers. Protégez vos proches des conséquences d'une perte de revenu.

Lorsqu'un revenu disparaît soudainement, cela peut représenter une lourde charge financière pour les survivants. Dans de nombreux cas, les prestations de l'AVS et de la prévoyance professionnelle ne suffisent pas à couvrir intégralement les frais de subsistance et les engagements financiers.

Une assurance décès permet de combler cette lacune et d'apporter une protection financière là où elle est vraiment nécessaire. Elle aide les survivants à continuer d'assumer des engagements courants tels que les frais de logement, une hypothèque ou les frais de formation des enfants. L'assurance décès peut être conclue dans le cadre de la prévoyance liée (3a) ou de la prévoyance libre (3b). Vous pouvez déduire de vos impôts les versements effectués dans le pilier 3a.

Atténuez la charge financière de vos survivants
Un décès peut représenter un défi majeur, en particulier pour les propriétaires de logement. Si un revenu disparaît, il peut devenir difficile de continuer à assumer l'hypothèque. Avec une assurance décès, vous garantissez la viabilité financière de votre logement et offrez de la sécurité à vos survivants.

Pour les familles et les couples, les dépenses continuent après un décès: frais de subsistance, engagements financiers ou formation des enfants. Une assurance décès aide à surmonter les difficultés financières et à sécuriser les projets d'avenir. Les partenaires commerciaux peuvent également se protéger contre les conséquences financières d'un décès. Pour ce faire, les deux partenaires sont assurés ensemble dans un contrat du pilier 3b établi au nom de l'entreprise.



Assurance décès Pax

Sécurité financière pour vos survivants.

Avec une assurance décès vous protégez ce qui compte pour vous: votre famille, votre logement ou votre entreprise.

- Avec l'assurance décès vos survivants peuvent surmonter les difficultés financières passagères.
- Elle contribue au maintien des engagements courants tels que les intérêts hypothécaires et les amortissements.
- Les projets d'avenir importants, tels que les frais de formation de vos enfants, sont couverts.



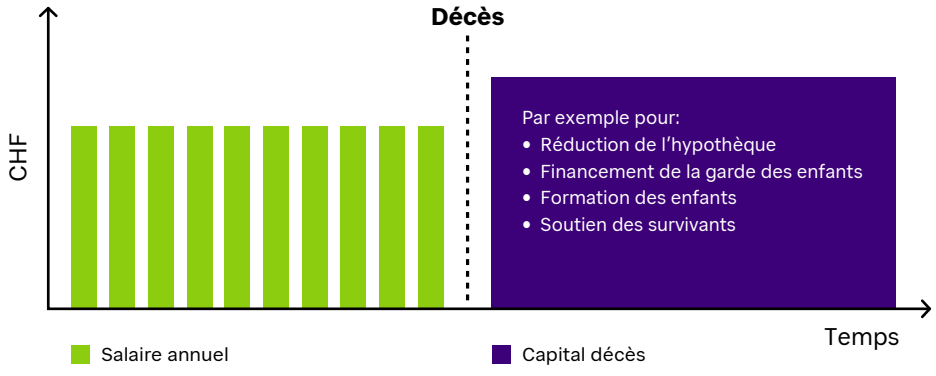
Parce que la vie est précieuse
Grâce à des modules de prestations et à des durées flexibles, vous pouvez adapter la couverture d'assurance à votre situation personnelle. En tant que coopérative, Pax vous reverse directement les excédents sous forme de réductions de primes. Vous bénéficiez en outre d'une garantie tarifaire: la prime brute reste inchangée pendant toute la durée contractuelle.

Grâce à la prestation décès anticipée, le capital peut être perçu du vivant de la personne assurée si un médecin atteste une espérance de vie maximale de douze mois. Ce versement peut notamment servir à financer des soins ou à rembourser des dettes existantes.

Avec le module complémentaire de couverture des frais funéraires, une prestation décès supplémentaire est prévue et peut être versée rapidement aux survivants. Pax renonce à une tarification selon les groupes professionnels et tient plutôt compte de la situation individuelle des personnes assurées. Grâce à l'option dynamique, la couverture augmente automatiquement au fil du temps pour accompagner l'évolution des besoins de protection.

En cas de prestation, les personnes assurées sont exonérées du paiement des primes. Pour les particuliers, l'assurance décès peut également être conclue en ligne dans le cadre du pilier 3b.

→ pax.ch/assurance-deces





Plan de versement Pax

Abordez la retraite avec un plan clair.

La retraite apporte de nouvelles libertés, mais aussi des défis financiers. Avec le plan de versement Pax, vous utilisez de manière ciblée le capital disponible, tel que le capital versé par la caisse de pension ou un héritage, et vous vous assurez des versements réguliers.

À l'approche de la retraite ou lorsqu'on dispose d'une somme importante, on souhaite utiliser son capital de manière judicieuse. Avec le plan de versement Pax, vous investissez une seule fois un capital, puis le percevez sous forme de versements réguliers après un délai d'attente défini.

Le principe est simple: vous déterminez le montant de votre versement, définissez la phase de constitution et la phase de versement, puis bénéficiez d'un complément financier planifiable.

Verser, constituer, profiter
Votre versement unique est réparti entre une part garantie et une part investie en fonds en fonction de vos besoins personnels. Vous définissez avec Pax la stratégie de placement adaptée.

Selon votre profil de risque, de dynamique à défensive, nous investissons la part en fonds dans jusqu'à deux fonds définis du portefeuille de Pax.

Investissez un montant unique et bénéficiez, après la phase de constitution, de versements réguliers.

Les gains réalisés sont directement prélevés et augmentent vos versements ultérieurs. Pendant la durée contractuelle, vous pouvez changer de fonds sur demande et adapter ainsi votre placement à l'évolution de vos besoins.

Vous pouvez planifier les versements en trois étapes au maximum et en fixer individuellement le montant. Grâce au système d'excédents flexible, les excédents annuels sont utilisés pour acquérir des parts de fonds supplémentaires.

Les versements commencent au plus tôt un an après le paiement du versement unique. Le plan de retraits étant une opération de capitalisation, aucun examen de santé n'est nécessaire.

→ pax.ch/plan-de-versement

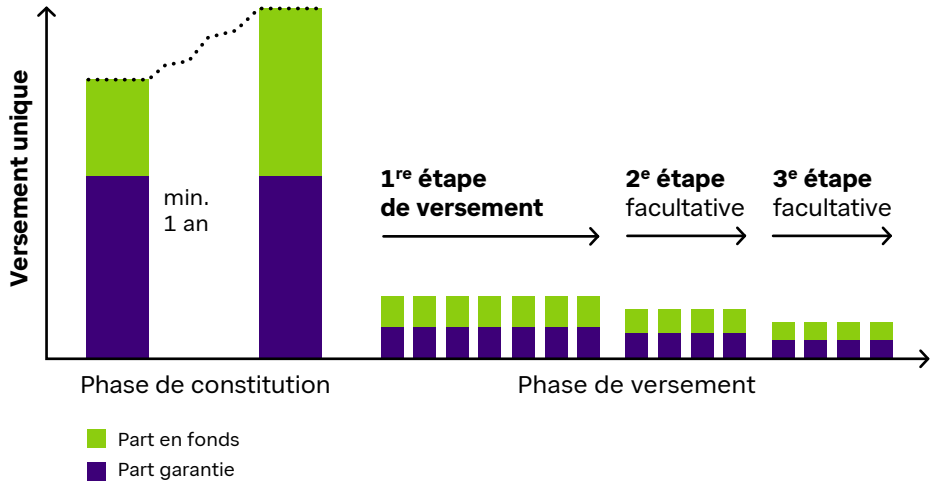


Plan de versement Pax

La recette d'une retraite tout en douceur.

Avec le plan de versement Pax, vous utilisez votre capital de manière ciblée et bénéficiez d'avantages fiscaux. Le versement unique n'est pas soumis au droit de timbre fédéral. Lors des versements, seule la part de rendement est imposable.

- Grâce à la disponibilité flexible, un rachat ou un retrait de capital est possible à tout moment en cas de besoin de liquidités supplémentaires.
- Il est également possible d'effectuer des versements dans le plan de retraits Pax à un âge avancé.



Pax Asset Management

Investir avec Pax, c’est investir avec clairvoyance.

Tous les fonds Pax proposés dans nos produits d’assurance sont gérés par Pax Asset Management SA (Pax AM). Il est également possible de choisir des fonds externes spécialement sélectionnés par Pax AM. L’entreprise est une filiale détenue à 100 % par Pax Holding (coopérative).

Des décisions de placement réfléchies.
Du rendement avec responsabilité.
Placer de l’argent n’a jamais été aussi simple. Investir avec succès tout en gardant à l’esprit les enjeux de demain demande toutefois de l’expérience, de la discipline et une approche réfléchie. C’est précisément ce qui caractérise Pax AM.

Pax AM fait partie du Groupe Pax et investit des actifs selon un horizon de placement à long terme. Les gestionnaires de portefeuille observent quotidiennement les marchés financiers, analysent les entreprises et les économies et gèrent activement les portefeuilles dans des cadres de risque clairement définis. Chaque investissement résulte d’un processus de placement structuré et d’une conviction d’investissement fondée.

Investir avec succès signifie donc bien davantage que reproduire simplement un marché ou un indice. Pax AM examine en permanence ses portefeuilles et les adapte lorsque les opportunités, les risques ou les valorisations évoluent. L’objectif est de saisir des opportunités de rendement attrayantes à long terme et de gérer les risques de manière consciente. Un principe clair guide cette démarche: le succès durable d’un placement ne découle pas d’un nombre maximal de transactions, mais de décisions fondées, de discipline et d’une vision à long terme des marchés financiers.



Durabilité dans le processus d’investissement.

Investir avec succès à long terme signifie pour Pax AM intégrer également des facteurs de durabilité dans les décisions de placement. La sélection des placements s’effectue sur la base d’une politique de durabilité à plusieurs niveaux, qui s’oriente sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et sur les objectifs de l’Accord de Paris sur le climat (objectif de 1,5 degré). Les placements qui comptent parmi les plus durables de leur catégorie au regard de ces objectifs sont privilégiés. Sont en outre exclus les placements qui enfreignent des critères d’exclusion définis. Les portefeuilles sont contrôlés et adaptés en permanence. Pour les fonds gérés activement, Pax AM exerce ses droits d’actionnaire et accompagne les entreprises dans leur développement à long terme.

→ pax.ch/investir-durablement

Votre prévoyance entre de bonnes mains.
Les fonds gérés activement de Pax reflètent la grande expertise de Pax AM en matière de placements. Toutes les décisions de placement sont prises dans une démarche durable, avec le juste équilibre entre opportunités de rendement et sécurité.

Des fonds passifs sélectionnés avec soin complètent la gamme de placements, parmi lesquels vous pouvez composer vous-même votre portefeuille en fonction de votre profil de risque personnel et de votre horizon de placement.

Fonds de base

Pax (CH) Sustainable Equity Global CHF

Gestion active visant une croissance du capital à long terme grâce à l'exploitation ciblée des opportunités mondiales et à une large diversification dans des entreprises durables de premier plan international.

Pax (CH) Sustainable Bond CHF

Stabilité défensive et revenus d'intérêts courants grâce à un portefeuille durable et largement diversifié d'obligations de première qualité en francs suisses.

Fonds thématiques actifs

Pax (CH) Sustainable Equity Switzerland Small & Mid Cap

Investissement dans de petites et moyennes entreprises suisses dotées d'un modèle d'affaires solide, à forte croissance et durable.

Pax (CH) Sustainable Equity Infrastructure Europe

Participation dans des entreprises européennes de premier plan actives dans l'approvisionnement en énergie, les réseaux et les communications, avec des modèles d'affaires durables et porteurs d'avenir.

Fonds thématiques externes

Fonds d'actions indiciel

Orientation indicielle vers des entreprises mondiales disposant d'une forte position sur le marché, avec un accent clair sur une croissance de valeur durable et responsable.

Fonds immobiliers

Accent sur l'acquisition et la gestion d'immeubles résidentiels durables en Suisse afin de générer un rendement aussi stable que possible.

Fonds aurifère

Participation à l'évolution du prix de l'or au moyen de stocks physiques issus d'une extraction dont le caractère éthique et transparent est attesté.

→ pax.ch/service-de-fonds

La durabilité par conviction.

En tant qu'assurance-vie et coopérative, Pax a solidement ancré la durabilité dans son ADN. Elle fait ainsi naturellement partie de la réflexion et de l'action de l'entreprise. Crédibilité, clairvoyance et proximité avec les parties prenantes sont les principes directeurs.

Chez Pax, la durabilité est ancrée stratégiquement dans tous les domaines d'activité. Elle fait partie intégrante du travail quotidien et influence les décisions à tous les niveaux. Dans l'intérêt des générations futures, Pax mise sur une croissance durable grâce à une politique commerciale équitable et responsable.

Nos efforts ne sont pas orientés vers des succès à court terme, mais vers un impact à long terme. Toujours avec pour objectif de contribuer à ce que la vie reste durablement agréable à vivre pour les générations futures.

→ pax.ch/durabilite



Investir
Les placements façonnent l'avenir. Pax investit de manière ciblée dans des entreprises responsables et crée ainsi des solutions convaincantes sur le plan financier, qui contribuent de façon mesurable aux Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Travailler chez Pax
Confiance, développement et santé caractérisent la culture de travail chez Pax. Des modèles flexibles, un soutien ciblé et une attention particulière au bien-être créent un environnement dans lequel les collaboratrices et collaborateurs assument des responsabilités et déploient leur potentiel.

Engagement
En tant que coopérative, Pax agit dans le présent tout en anticipant l'avenir. Les bénéfices sont répartis équitablement, la responsabilité est assumée activement et l'engagement sociétal est renforcé de manière ciblée.

Énergie et émissions
Pax réduit sa consommation d'énergie et ses émissions grâce à des technologies modernes, des processus efficaces et une utilisation consciente des ressources.



Penser à l’avenir, mais agir ici et maintenant. La réflexion à long terme est la base de nos solutions de prévoyance. En tant que coopérative, nous privilégions les réussites durables plutôt que les bénéfices à court terme. Nous assumons nos responsabilités en tant qu’employeur et partenaire commercial et nous nous engageons en faveur de l’environnement et de la société.

La prévoyance au point.

Pax
Aeschenplatz 13
4002 Bâle, Suisse

+41 61 277 66 66
info@pax.ch
www.pax.ch

Les présentes explications sont fournies à titre d'illustration. Les droits et obligations découlent exclusivement des dispositions légales, de la police d'assurance et des Conditions générales d'assurance (CGA).

3000/Marketing/09.2026